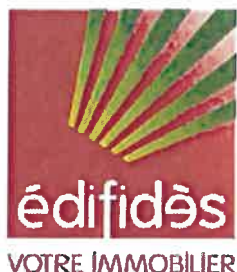


UR

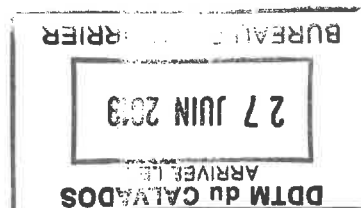


CAEN, le 17 juin 2019

PREFECTURE DU CALVADOS
1 rue Daniel HUET
14000 CAEN

Lettre recommandée avec accusé de réception

SERVICE DEVELOPEMENT MONTAGE, CF/CL
Affaire suivie par Claudie LOIZEAU.



OBJET : VILLE D'IFS / Compensation collective agricole

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à votre courrier du 17 Avril 2019 sur la nouvelle proposition financière de l'étude préalable d'impact agricole présentée au titre du projet d'urbanisation du secteur sud de la commune d'IFS, que nous vous avons transmis le 22 décembre 2018.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 2 avril 2019, après examen de cette étude, a exprimé un avis défavorable sur cette nouvelle proposition, en nous invitant à présenter une quatrième version de cette étude qui permette la levée de la réserve expresse émise lors de votre avis du 30 octobre dernier.

A cet effet et en lieu et place d'établir une nouvelle étude inutile, nous vous confirmons par la présente que nous acceptons le montant de 12 000 € par hectare, soit un montant total de 160 800 €, comme proposé sur votre avis du 30 octobre 2018.

Nous vous précisons également comme il est indiqué dans le dossier que nous sommes deux aménageurs, EDIFIDES et FRANCELOT, sur cette opération en trois phases, et que le montant de la compensation sera à répartir comme suit :

1. La 1^e et la 3^e phase seront réalisées par la société EDIFIDES soit 4.85 ha pour la phase 1 et 3.86 ha pour la phase 3 ce qui correspond à 8.71 ha soit 104 520 €.
2. La 2^e phase sera réalisée par FRANCELOT sur 4.69 ha soit 56 280 €.

Dans l'attente de recevoir les modalités de versement de cette compensation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour FRANCELOT

F.LEGRAND

DIRECTEUR

Pour EDIFIDES

L.LANFRANCONI,

DIRECTEUR

PREFECTURE DU CALVADOS

24 JUN 2019

- COURRIER -